

## Quatrième séance, vendredi 20 décembre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2024-GC-166	Motion	Initiative H24 et la suite ? Pour un développement hospitalier efficient	Retrait	<i>Auteur-s</i> Daniel Savary <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2024-GC-86	Motion	Carte de paiement pour les demandeurs d'asile	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Eric Barras Benoît Glasson <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-289	Postulat	Quel financement pour les prestations liées au vieillissement de la population ?	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Simon Zurich Andreas Freiburghaus <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-287	Motion	Création d'une loi-cadre de l'action sociale	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Liliane Galley Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-316	Motion	Encouragement précoce à la langue d'enseignement obligatoire avant l'entrée à l'école enfantine	Retrait	<i>Auteur-s</i> Bernadette Mäder-Brühlhart Regula Hayoz-Helfer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
	Divers	Départ du SGC de M. Christophe Dupasquier		
	Divers	Discours de fin d'année		
	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Julia Senti, Daniel Savary, Catherine Esseiva, Tina Raetzo, Gaëtan Emonet, Daniel Bürdel, Bernard Bapst et Pierre Mauron.

MM. Didier Castella et Olivier Curty, conseillers d'Etat, sont excusés.

**Motion 2024-GC-166****Initiative H24 et la suite ? Pour un développement hospitalier efficient**

---

Auteur-s:	<b>Savary Daniel</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Dépôt:	<b>21.06.2024</b> (BGC juin 2024, p. 2717)
Développement:	<b>21.06.2024</b> (BGC juin 2024, p. 2717)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>29.10.2024</b> (BGC décembre 2024, p. 5195)

---

**Retrait**

**Président du Grand Conseil.** Per Schreiben vom 18. Dezember 2024 hat Herr Grossrat Daniel Savary mitgeteilt, dass er diese Motion zurückzieht.

> Cet objet est retiré par son auteur. Il est ainsi liquidé.

---

**Motion 2024-GC-86****Carte de paiement pour les demandeurs d'asile**

---

Auteur-s:	<b>Barras Eric</b> (UDC/SVP, GR) <b>Glasson Benoît</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Dépôt:	<b>15.04.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1845)
Développement:	<b>15.04.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1845)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>15.09.2024</b> (BGC novembre 2024, p. 4411)

---

**Prise en considération**

**Barras Eric** (UDC/SVP, GR). Je m'exprime en tant que comotionnaire et au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

La motion en question propose d'introduire une carte de paiement pour les requérants d'asile et les personnes déboutées, remplaçant les versements en espèces. Les objectifs sont clairs: lutter contre le détournement de l'aide sociale, notamment les transferts d'argent vers les pays d'origine, réduire les incitations à la migration illégale, favoriser les achats dans les commerces locaux et éviter les abus.

Face aux arguments du Conseil d'Etat et des opposants, je vais tenter de démontrer pourquoi cette motion est non seulement pertinente, mais aussi nécessaire pour une gestion responsable et équitable des deniers publics.

En premier, nous avons la lutte contre les détournements d'aide sociale. Le Conseil d'Etat affirme que le risque de détournement est faible, car les montants octroyés sont modestes. Cependant, les faits montrent que des transferts d'argent vers l'étranger ont lieu, y compris à partir de petites sommes. Même une fraction de cette aide utilisée à des fins autres que celles prévues représente un détournement inacceptable des fonds publics.

Une carte de paiement restreindrait ces transferts et garantirait que l'aide soit utilisée uniquement pour couvrir les besoins de base, comme prévu par la loi. En outre, cela renforcerait la transparence et la traçabilité des dépenses, rendant les contrôles plus faciles.

Nous avons ensuite la réduction des incitations à la migration illégale. Un système en espèces peut créer une perception d'accès facile à des ressources monétaires, attirant des personnes sans réel besoin de protection. En remplaçant les liquidités par une carte de paiement contrôlée, on envoie un signal clair: l'aide sociale dans le domaine de l'asile est destinée exclusivement à la survie dans le pays d'accueil et non à d'autres usages. Cela pourrait réduire l'attractivité de notre système d'asile pour les migrations économiques déguisées, permettant de se concentrer sur les vrais cas de protection internationale. Je pense que personne ici n'aimerait apprendre un jour que cet argent a servi à payer des passeurs, par exemple.

Nous avons ensuite la stimulation des commerces locaux de prévention des abus. Contrairement aux craintes de stigmatisation, la carte de paiement peut encourager l'intégration économique. Elle favorise les achats dans les commerces locaux, créant des bénéfices pour les économies locales. Les limitations potentielles de certains petits commerces pourraient

être contournées avec une négociation adéquate avec les prestataires de cartes. Il existe des modèles dans d'autres pays qui fonctionnent sans entraver les choix fondamentaux des bénéficiaires.

De plus, un système de paiement contrôlé décourage les abus, comme l'achat de produits non essentiels ou les échanges informels d'argent liquide. Cette motion a aussi pour but d'aller vers une gestion moderne des ressources publiques. Bien que le Conseil d'Etat évoque des coûts élevés pour la mise en œuvre, ces coûts doivent être mis en perspective avec les bénéfices à long terme. Réduction des détournements, renforcement de la confiance des citoyens dans le système d'aide sociale, optimisation de la gestion des fonds publics. J'aurais souhaité que ces coûts soient donnés avec la réponse, car c'est toujours facile de dire que ça va coûter cher, surtout à l'époque des budgets, mais on aurait pu calculer ces coûts. Je pense que si, un jour, on va interdire le cash à tout bon citoyen suisse, personne ne va se plaindre des coûts.

En conclusion, cette motion propose une réforme responsable et innovante, qui garantit que l'aide sociale remplisse son objectif premier, réponde aux besoins des requérants d'asile. Elle limite les abus, renforce la transparence, stimule l'économie locale et envoie un message clair contre les détournements.

Je vous invite donc à soutenir cette motion pour une aide sociale juste, moderne et adaptée aux réalités actuelles.

**Michel Pascale** (*PS/SP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe PS et n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

L'asile consiste à accueillir et offrir protection - avec respect et dignité - à qui est en danger dans son propre pays. Ce sont des piliers de notre démocratie et des valeurs cardinales de notre culture judéo-chrétienne.

Il appartient à notre dispositif administratif de vérifier que cet accueil soit attribué à bon escient et il le fait très attentivement, au cours d'un processus pointu et exigeant.

Rappelons en outre que l'aide financière remise aux demandeurs d'asile est inférieure au minimum vital défini pour l'aide sociale ordinaire.

Ces montants extrêmement modestes sont à peine suffisants pour couvrir les besoins de base. Ces malheureux CHF 9,40/jour Mesdames et Messieurs, semblent représenter dans l'esprit des motionnaires des flux financiers massifs qui échapperaient au commerce local au profit de réseaux étrangers aux activités douteuses.

Que de préjugés et de méconnaissance de la réalité des requérantes et requérants d'asile !

Cette motion repose sur une fausse logique de rationalité administrative et est une illusion sécuritaire. En réalité :

- > Elle stigmatise les demandeurs d'asile en leur imposant un contrôle et une contrainte injustifiée et injustifiable, qui va à l'encontre de droits fondamentaux de protection des données et de libre arbitre, ce alors que ce public est déjà extrêmement contrôlé.
- > Elle alimente des fantasmes infondés à propos de flux financiers nuisibles. Ces flux financiers existent, mais ils ne passent pas par l'asile. Ils transitent par des mafias ou par des sociétés écran douteuses, qui trouvent en Suisse un terrain favorable. Ne nous trompons pas de cible!
- > Enfin, elle introduit des complications techniques et des coûts sans apporter de réelle valeur ajoutée si ce n'est pour l'établissement bancaire qui fournirait ce service.

En conclusion, cette motion relève au mieux d'une fausse bonne idée, au pire de la stigmatisation de personnes en grande détresse, le tout sous couvert de mesure de rationalité administrative, de contrôle sécuritaire et de lutte contre les abus.

Je préfère penser que nous sommes fiers de nos valeurs d'accueil dans la dignité et que nous veillons à ce que notre système d'asile - dont la sévérité est de notoriété publique - garantisse protection et respect à celles et à ceux qui ont été jetés sur les routes par des tyrans, la guerre ou des discriminations mortifères.

Pour ces raisons, le groupe PS vous invite à suivre l'avis du Conseil d'Etat et à rejeter la motion.

**Morel Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cette motion et m'exprime au nom du groupe Le Centre qui va rejeter cette motion à la majorité.

Bien que l'intention puisse sembler pragmatique, la mesure proposée présente de nombreux désavantages à la fois pratiques, économiques et sociaux.

Tout d'abord, cette proposition repose notamment sur l'idée que l'aide sociale accordée à ces populations serait massivement détournée, notamment par des transferts financiers vers les pays d'origine. Or, les montants octroyés sont très modestes, comme l'a relevé la députée Pascale Michel. 9,40 francs par jour pour les résidents des foyers et 395 francs par mois pour ceux qui sont dans des logements individuels. Ces aides visent uniquement à couvrir les besoins essentiels et les risques de détournement, quoi qu'en pense M. le Député Barras, sont minimales.

Le Conseil fédéral et plusieurs études ont d'ailleurs confirmé que ces fonds sont rarement utilisés à d'autres fins que la subsistance.

Ensuite, selon la réponse du Conseil d'Etat, la mise en place d'un tel système serait coûteuse et complexe. Les négociations avec des partenaires bancaires, les ajustements techniques et administratifs ainsi que les coûts liés à l'émission et à l'utilisation de ces cartes représenteraient une charge financière à tout le moins disproportionnée par rapport aux faibles montants qui sont concernés.

De plus, ces cartes, en raison de leurs frais d'utilisation et de leurs limitations, pourraient réduire encore davantage le pouvoir d'achat des bénéficiaires, aggravant ainsi encore leur précarité.

Sur le plan social, une telle mesure risque de renforcer la stigmatisation des personnes concernées. Imposer un mode de paiement restreint limite leur autonomie et les contraint à des choix réduits dans leurs achats, souvent incompatibles avec une intégration réussie. Ces cartes ne seraient, par exemple, acceptées que dans certains commerces, excluant notamment les petits marchands ou les marchés locaux.

Enfin, des expériences similaires menées à l'étranger ont démontré que de telles initiatives sont coûteuses, contraignantes et finalement peu efficaces. D'autres cantons en Suisse, comme Thurgovie, Zurich ou Argovie, ont envisagé la carte de paiement avant d'abandonner l'idée, une fois celle-ci étudiée.

Au final, l'introduction d'un tel système nécessiterait des efforts considérables sans présenter d'avantages significatifs. Pour toutes ces raisons, comme je l'ai dit en introduction, le groupe du Centre va refuser cette motion et vous invite à en faire de même.

**Perler Urs** (*VEA/GB, SE*). Ich habe keine Interessenbindung zum vorliegenden Geschäft. Gerne nehme ich im Namen der Fraktion Grünes Bündnis Stellung zur Motion, welche die Einführung einer Zahlungskarte für Asylsuchende und abgewiesene Personen fordert.

Unsere Fraktion lehnt die Motion einstimmig ab, da wir der Meinung sind, dass die Einführung von Bezahlkarten im Kanton Freiburg ein Schritt ist, der nicht nur bürokratische Hürden schafft, sondern auch das grundlegende Prinzip der Menschenwürde in Frage stellt. Die Diskussion, die wir hier führen, ist aus Deutschland importiert und die Debatte wurde auch in mehreren Kantonen sowie auf Bundesebene geführt. Der Bundesrat hält zum Beispiel Bezahlkarten für Asylsuchende für keine zielführende Idee. Wir sind der Ansicht, dass die Implementierung eines solchen Systems erhebliche administrative Ressourcen einfordern wird. Anstatt Asylbewerber zu unterstützen und ihnen den Integrationsprozess zu erleichtern, wird die Verwaltungskapazität in unnötige bürokratische Prozesse investiert, die letztlich niemandem zugutekommen.

Erfahrungen mit Bons im Kanton Zürich haben zum Beispiel gezeigt, dass der Aufwand im Verhältnis zum Nutzen viel zu gross ist. Zudem ist in der Antwort des Staatsrates zu entnehmen, dass die Empfänger von Sozialhilfe im Asylbereich ihre Zahlungen bereits auf ein Konto erhalten. Bezahlkarten stecken Asylbewerber in eine Schublade und kennzeichnen sie als potentielle Missbraucher. Dies fördert ein negatives Bild in der Gesellschaft und verstärkt Vorurteile, anstatt die Menschen als Individuen zu betrachten, die in einer schwierigen Lage Unterstützung benötigen.

Asylbewerber sollen zudem die Freiheit haben, ihre finanziellen Mittel nach ihren eigenen Bedürfnissen zu verwalten. Eine Bezahlkarte würde diese Autonomie einschränken und ihnen vorschreiben, wie sie ihre Mittel verwenden dürfen, was nicht nur ungerecht, sondern auch kontraproduktiv für ihre Integration ist. Es gibt zudem keine überzeugenden Beweise dafür, dass Bezahlkarten tatsächlich den Missbrauch von Sozialleistungen verhindern würden.

Weiter möchte ich hervorheben, wie meine Vorredner auch schon gesagt haben, dass die Unterstützung für Asylsuchende ohnehin schon sehr niedrig ist, und dass die Bezahlkarten eher eine Kontrolle als eine Lösung darstellen würden. Konkret bekommen Asylsuchende in den Bundesasylzentren bereits nur Sachleistungen und ein Taschengeld von wenigen Franken pro Tag.

Kurzum: Die Bezahlkarte ist ein Bürokratiemonster und stellt die Asylsuchenden unter Generalverdacht. Es ist frech, Personen vorzuschreiben, wofür sie ihr Geld ausgeben sollen. In der Schweiz sind die Ansätze viel knapper bemessen. Die Asylsuchenden haben kein Geld, das sie in die Herkunftsländer schicken können. Die Motionäre argumentieren, dass die Einführung eines Zahlkartensystems den Missbrauch von Sozialhilfe bekämpft. Dies ist meiner Meinung nach etwas naiv, denn wer es in die Schweiz geschafft hat, findet auch einen Weg, über Tauschgeschäfte an Bargeld zu kommen. Der Vorschlag Bezahlkarte ist kein Vorbild für den Kanton Freiburg, vielmehr wären rasche Asylverfahren die Lösung des Problems.

**Michellod Savio** (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Je n'ai pas de liens d'intérêts avec cet objet et je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, même si le Parti des Verts-Libéraux (PVL) n'est pas très présent aujourd'hui. *[Rires.]*

S'assurer que l'argent obtenu par les demandeurs d'asile reste en Suisse est une intention fort louable. Elle se heurte toutefois à la réalité, je dirais même qu'elle se brise au contact de celle-ci.

Premièrement, instaurer un système de carte prépayée coûterait cher en temps, en argent et en bureaucratie, sans garantie de résultat. Créer plus de paperasse pour un avantage hypothétique semble quelque peu contraire aux valeurs que nous défendons. Pour rappel, et ça a déjà été dit, une personne au bénéfice d'une admission provisoire dans un centre d'hébergement touche 9,40 francs par jour. Fin novembre, il y avait un peu moins de 8000 personnes hébergées dans le canton de Fribourg. Supposons que la moitié de ces personnes tentent d'envoyer de l'argent au pays et qu'elles parviennent à épargner la moitié de ces 9,40 francs quotidiens. 1880 francs par jour ou un peu moins de 700 000 francs par année s'échapperaient du produit intérieur brut (PIB) cantonal, un PIB qui, rappelons-le, est de 22 milliards de francs. Dans ce scénario qui est probablement surévalué, on arrive à une fuite de capitaux correspondant à 0,0032 % du PIB cantonal. Cela se passe de commentaires.

Deuxièmement, cette motion repose sur des suppositions exagérées concernant l'envoi de fonds à l'étranger. Aucune source crédible ne vient étayer les 10 % dans la motion. En réalité, ces pourcentages élevés proviennent surtout de communautés de travailleurs étrangers établies depuis longtemps, pas de réfugiés arrivés récemment. D'ailleurs, le Conseil fédéral lui-même, comme le Conseil d'Etat, confirme que le risque est minime, vu la modestie des montants perçus. Avec 9,40 francs par jour, difficile d'épargner des fortunes, n'est-ce pas? Si l'un des motionnaires tentait l'expérience, il aurait son doute du bien mauvais tabac dans sa tabatière. [*Rires.*] En laissant croire que les fonds transférés par les demandeurs d'asile seraient conséquents, cette motion jette la suspicion sur une population vulnérable et cela sans aucun fondement sérieux.

Sur le plan des principes, cette mesure remet en cause les fondements même de l'aide sociale, dont l'objectif est de favoriser l'autonomie et la responsabilisation. Imposer une carte spéciale pour les achats, c'est non seulement stigmatiser les bénéficiaires, comme ça déjà été dit, mais également leur retirer une part de leur liberté. En somme, adopter cette motion créerait de la bureaucratie, coûterait cher et ne rapporterait quasiment rien, si ce n'est d'ajouter un nouvel obstacle sur le chemin déjà complexe de personnes fragilisées.

Bureaucratie, liberté, responsabilité: ces mots diront peut-être quelque chose à certains, avant qu'ils ne se laissent tenter par une mesure inutile, inefficace et qui ne ferait que stigmatiser davantage des personnes en quête de protection.

C'est pourquoi, au nom d'une partie du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous invite à rejeter cette motion.

**Bortoluzzi Flavio** (*UDC/SVP, LA*). In dieser Sache habe ich keine Interessenbindung und spreche in meinem eigenen Namen.

Ergänzend zur Stellungnahme meines Kollegen Barras möchte ich nochmals einige wichtige Punkte in dieser Sache hervorheben. Der Staatsrat weist in seiner Antwort darauf hin, dass der Missbrauch von Sozialgeldern, die an Asylsuchende ausgezahlt werden, als gering eingestuft wird. Doch gering ist nicht null. Das heisst, selbst der Staatsrat bestätigt mit seiner Antwort, dass Missbrauch mit unseren Steuergeldern betrieben wird, und das ist leider, sehr geehrte Damen und Herren, inakzeptabel. Hinzu kommt, dass die aufgezeigten Zahlen aus der Antwort des Staatsrates definitiv auf Transferzahlungen hindeuten. Er sagt, weniger als ein Drittel der 7 Milliarden Auslandzahlungen sollen auf Asylsuchende ausgezahlt werden. Selbst, wenn wir von 20 Prozent dieser Summe ausgehen, ergibt dies für den Kanton Freiburg, bei rund 3'600 Asylsuchenden, über 50 Millionen Schweizer Franken - und das sind Zahlen von vor acht Jahren. Diese über 50 Millionen Franken sind weder unwesentlich noch gering.

Noch gravierender finde ich, dass der Staatsrat indirekt zugibt, dass mit staatlichen Sozialleistungen – also mit unseren Steuergeldern – Menschenhandel, Schlepperbanden und organisierte Kriminalität finanziert wird. Das widerspricht nicht nur unserem humanitären Anspruch, sondern auch jeglichem Verantwortungsbewusstsein im Umgang mit öffentlichen Geldern.

Eine nachhaltige Lösung ist eben die Einführung dieser Bezahlkarte für Asylsuchende. Diese Methode fördert die Verantwortung der Empfänger, lehrt Selbständigkeit und beugt Missbrauch vor. Zudem ist die technische Umsetzung im Zeitalter von digitalem Geld, Kreditkarten und Zahlungssystemen wie TWINT längst kein Problem mehr. Anderslautende Behauptungen sind aus meiner Sicht nicht nachvollziehbar.

Ein Blick auf weitere Kantone, wir haben diese bereits gehört, die eher negativ eingestellt waren oder zumindest ablehnend, zeigt, dass es sehr wohl Unterstützung gibt für unser Anliegen. Im Kanton Schwyz wurde dieses angenommen, sogar Die Mitte hat dies unterstützt. Der Regierungsrat des Kantons Zug schlägt vor, die Bezahlkarte auf alle Sozialleistungsbezüger auszuweiten. Das finde ich persönlich eine grossartige Idee. Und im Kanton Luzern, der oft oder sehr oft als Vergleich für Freiburg herangezogen wird, nimmt der Regierungsrat ebenfalls positiv Stellung.

Zum Schluss möchte ich festhalten: Wir sprechen hier weder von Kürzung noch von Einschränkung von diesen Asylozahlungen, von diesen Sozialleistungen, sondern es geht um Kontrolle. In diesem Sinne danke ich Ihnen für die Unterstützung dieser sinnvollen und nachhaltigen Motion. Es geht darum, Verantwortung zu fördern, Missbrauch zu verhindern und auch den sozialen Frieden in unserem Kanton zu bewahren.

**Baschung Carole** (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich spreche in meinem eigenen Namen. Meine Interessenbindung: Ich bin Filialleiterin einer Schweizer Regionalbank.

Die Ziele der Motionäre sind nachvollziehbar und verdienen unsere Aufmerksamkeit. Es geht darum, den Geldfluss transparenter, effizienter zu gestalten und den Missbrauch zu verhindern. Wir sind im Zeitalter der Digitalisierung. Ich kenne die Prozesse im Asylwesen gewiss nicht im Detail und/oder wie diese Bargelder übergeben werden. Aber, was ich weiss, ist: Im Bankensektor gehen wir nur in eine Richtung, in Richtung der Digitalisierung und weg vom Bargeld. Wir wollen kein Bargeld mehr. Das finden nicht alle gleich toll. Aber, liebe Kolleginnen und Kollegen, es geht darum, Gelder und Geldflüsse sicherer, transparenter und effizienter zu verwalten und vor allem das System vor Missbrauch zu schützen.

Und doch: Das Bargeld ist sehr anfällig für Missbrauch. Ich könnte Ihnen hier sehr viele Beispiele geben, wenn ich nicht dem Bankgeheimnis unterstehen würde. Zudem ist im Bankensektor eines klar: Das Handling von Bargeld ist viel, viel teurer als der digitale Geldfluss. Aus diesem Grund werden übrigens auch links und rechts zahlreiche Bankschalter geschlossen. Das Bargeld ist einfach nicht effizient und es kostet. Aus meiner beruflichen Erfahrung weiss ich, dass die Implementierung eines solchen Kartensystems nicht zwangsläufig mit hohen Kosten verbunden sein muss. Viele Banken bieten kostengünstige oder sogar gebührenfreie Lösungen an. Klar, das ist nicht das, was wir Banken als Geschäftsfeld suchen, aber es ist das, was wir als Staat, glaube ich, brauchen.

Deshalb appelliere ich an den Staat: Suchen Sie Lösungen und sehen wir nicht die Probleme dahinter. Ich bin der Ansicht, dass durch eine sorgfältige Planung und eine Zusammenarbeit mit einer Bank eine gute Lösung gefunden werden kann, eine Lösung, die kosteneffizient ist. Man könnte sogar noch einen Schritt weitergehen: Damit diese Transaktionsgebühren bei Barbezug nicht entstehen, schliesst man die Karten dafür. Man kann das so einstellen. So würden nämlich auch diese Gebühren wegfallen. Wichtig ist, dass ein solches System weder Mehrkosten noch zusätzlichen Aufwand verursacht, sondern tatsächlich effizienter gestaltet wird. Die Einführung einer Zahlungskarte für Asylsuchende bietet deshalb meiner Meinung nach eine Chance, den Zahlungsverkehr sicherer und transparenter zu gestalten und den Verwaltungsaufwand zu reduzieren. Ich plädiere daher dafür, diese Motion anzunehmen, damit hier wohlwollend ein Projekt geprüft werden kann.

**Bapst Pierre-Alain** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je prends la parole à titre personnel et n'ai aucun lien d'intérêt à déclarer en lien avec cet objet.

Comme l'a relevé mon collègue Michellod, les débats au sein de notre groupe sur cet objet ont été partagés. Il y a bien sûr des éléments sur lesquels nous étions tous d'accord, comme aider les personnes qui doivent l'être, ceci encore plus à la veille de Noël. Notre groupe est également très attaché aux aspects humains en lien avec la misère qui touche certains pays.

Ceci étant dit, il me semble important de rappeler que nous devons nous focaliser sur la motion qui nous est proposée et pas sur la question de savoir si l'on en fait trop ou pas assez dans le domaine de l'asile, comme ceci a été fait par certaines personnes qui se sont exprimées avant moi. Comme l'a rappelé hier notre collègue Daniel Bürdel, absent aujourd'hui, lors des débats sur les éoliennes, le rôle du Parlement est de traiter les objets qui nous ont soumis, sans émotion et de la manière la plus factuelle possible.

Venons-en au contenu. Je souhaite rebondir sur trois éléments mentionnés dans la réponse du Conseil d'Etat.

Tout d'abord, il est dit que l'aide est octroyée pour assurer une couverture minimale pour répondre aux besoins des requérants et que la situation est satisfaisante. Sur la même page, il est écrit qu'il est difficile d'évaluer précisément l'ampleur des transferts d'argent. Comment peut-on qualifier la situation de satisfaisante alors qu'il n'est pas possible d'évaluer quel montant est retransféré par les personnes à qui l'aide est destiné?

Le deuxième point qui m'a interpellé se trouve dans la réponse, qui fait référence au débat au niveau fédéral. Il est mentionné que le Conseil fédéral s'est prononcé en mai 2024 et a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'agir en la matière. De nature un peu curieuse, je suis allé lire le détail de cet objet sur le site du Parlement. Après lecture des différents objets en lien avec ce thème, on y apprend que le postulat "Cartes prépayées pour les requérants d'asile?" a été accepté par le Conseil des Etats le 12 juin 2024 contre l'avis du Conseil fédéral. Le postulat n'a pas encore été transmis au Parlement.

Dans sa réponse au Parlement, le Conseil fédéral écrit: "Tant que les requérants d'asile séjournent dans les centres de la Confédération, l'aide sociale est en principe fournie sous forme de prestations en nature. Une fois que les intéressés ont été attribués à un canton, celui-ci a compétence pour fixer le montant et octroyer les prestations d'aide sociale et d'aide d'urgence. [...] Lorsque les cantons versent des prestations en espèces, ils sont également libres de décider de la forme du versement (par exemple espèces au guichet, au moyen de systèmes de paiement électroniques tels que les virements bancaires ou par l'intermédiaire de cartes de débit)." A la lecture de ces éléments, vous conviendrez que la motion de ce jour n'est pas dénuée de sens.

J'en viens maintenant au dernier élément qui m'a fait réagir sous point 3, désavantages de l'introduction d'un système de carte. Ma collègue Baschung a déjà expliqué ce que je pensais par rapport aux aspects en lien avec la possibilité de rendre le paiement électronique possible. J'ajoute l'élément par rapport au paiement auprès des petits commerçants. Pour les fréquenter de manière quasi quotidienne, je peux vous confirmer que ceux-ci préfèrent les paiements en espèces pour éviter des frais de

transaction onéreux, mais je peux également confirmer qu'il est tout à fait possible de payer dans tous les petits commerces avec une carte. Ceci est aussi possible dans le cadre d'évènements comme le Salon des goûts et terroirs ou sur les marchés hebdomadaires, tout simplement parce que les producteurs ne veulent pas passer à côté de ventes potentielles.

Encore une fois, je le répète, les petits commerces préfèrent les paiements en espèces, mais il est tout à fait possible de payer avec des cartes électroniques. Ainsi, je réfute l'argument qu'avec une carte de prépaiement, il y aurait une stigmatisation pour les personnes concernées.

Pour conclure, j'ai envie de dire qu'avec l'introduction d'un moyen de paiement qui impose l'utilisation de l'argent pour ce pour quoi il est octroyé et empêchant que les bénéficiaires ne le transfèrent à d'autres personnes, nous rendons service aux demandeurs d'asile.

Avec ces arguments, je vais soutenir cette motion et je vous invite à en faire autant.

**Jakob Christine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA).** Eigentlich wollte ich gar nichts sagen. Ich spreche in meinem eigenen Namen. Ich bin vielleicht hier drinnen die Einzige, die ein Geschäft hat. Und ich kann Ihnen sagen, all die Kunden, die mit ihren Karten Kleinstbeträge bezahlen! Ich könnte mit meinem Mann wunderbare Ferien verbringen, weil die Banken uns das an Gebühren abknüpfen. Das geht einfach in ein System. Auf jeden Betrag, der bezahlt wird, zahlen wir Gebühren. Und ich hoffe, und ich plädiere hier dafür, dass Sie zurückkommen und wieder das Bargeld benützt. Ich werde diese Motion auch aus solchen Gründen ablehnen. Das Bargeld kostet vielleicht die Banken, aber die Banken haben das Geld weniger nötig als die kleinen Geschäfte.

**Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR).** En introduction, je ne vais pas répondre à mon collègue Michellod, qui a de la chance d'être dans mon groupe, parce que sinon... [*Rires.*] Il aurait eu droit à une réponse. Il a aussi la chance d'être assis derrière moi et pas devant, parce que je le taperais. [*Rires.*] Enfin, j'attends le dépôt de sa prochaine motion, parce qu'elle sera sûrement très à gauche [*rires*], donc j'aurai de quoi lui filer une vanne.

Mesdames, Messieurs les Député-e-s, notre pays se doit de venir en aide aux personnes persécutées en leur offrant l'asile, soit un toit, à manger et des soins. Malheureusement, certains requérants d'asile envoient une partie de l'argent que l'Etat leur donne dans leur pays pour alimenter l'économie de ce dernier. Cela va à l'encontre des principes élémentaires du droit d'asile.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit. Je suis assez surpris quand même de tout le débat qui se fait ce matin à cause de cette motion. Je pensais voir ça un peu plus calme. Je pensais bien qu'on était contre là-bas, mitigé par ici, et pas de mal d'accord à ma gauche.

Bon, ce que je retiens, quand même, ce qu'il faut retenir dans ce qui a été dit ce matin, soit pour les arguments pour et contre, c'est qu'il faut une certaine transparence, quand même, pour nos citoyens, pour la sécurité de nos citoyens. Plus on a de transparence, plus on se sent en sécurité quand même. Et intercepter les fraudeurs, c'est soutenir les gens qui sont dans le besoin. Ça, c'est important quand même, parce que si on laisse tout faire, ça pousse à l'insécurité aussi pour les gens qui sont dans le besoin.

Quant au Conseil d'Etat, quand il dit que ça va coûter très cher, etc., je ne suis pas persuadé. M<sup>me</sup> Baschung l'a dit, vos calculs sont faux et l'argent qui va rester dans ce pays sera quand même réutilisé. Et puis, les chiffres de l'argent qui sort de mon collègue Michellod, ils ne sont pas exacts non plus, ils sont un peu trop faibles, à mon avis.

Donc, sur ce, je vous demande de soutenir cette motion, parce qu'accepter cette motion, c'est lutter contre la criminalité et c'est donner, vraiment, une transparence et une certaine sécurité à nos citoyens.

**Barras Eric (UDC/SVP, GR).** Juste une petite chose encore. On a beaucoup entendu parler de dignité humaine, ce matin. Je ne vois pas en quoi cette motion attaque la dignité humaine, puisque cette motion ne demande pas une réduction des montants. Elle ne remet pas en cause l'aide aux requérants d'asile non plus. Elle met juste un doigt sur le fait que l'argent doit aller à la bonne place.

Je ne vais pas mettre en doute les calculs de notre ami Savio, député, notre ami député Savio, au contraire du député Glasson, qui apparemment les met en doute quand même. Moi, je vais accepter que notre ami député Savio est un grand savant et qu'il a fait des calculs très savants. Je vais juste reprendre le montant qu'il a donné, les 700 000 francs. Il estime que ces 700 000 francs, c'est sûrement trop compté, alors on va prendre juste 350 000 francs et imaginez-vous bien avec 350 000 francs, ce qu'on peut faire dans des pays pour payer des passeurs. Imaginez-vous bien ce qu'on peut en faire.

Voilà, c'est juste ce que j'ai à vous dire et je vous invite bien volontiers à accepter cette motion, bien entendu.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Tout d'abord, je tiens à remercier les personnes qui sont intervenues ce matin par rapport à ce sujet des cartes à prépaiement pour les personnes réfugiées dans notre canton.

Il est vrai que l'introduction d'une carte de paiement pour les requérants d'asile est débattue depuis maintenant quelques mois au Parlement fédéral, comme il a été déjà souligné ce matin, comme dans les cantons, d'ailleurs. De nouvelles discussions ont lieu depuis que le Conseil d'Etat a transmis sa réponse au Grand Conseil sur la motion dont nous traitons aujourd'hui des députés Barras et Glasson à ce sujet. Toutefois, les discussions n'apportent pas de nouveaux éléments, démontrant l'utilité ou la pertinence, voire l'efficacité d'un tel système.

Le 21 août dernier, le Conseil fédéral a proposé de rejeter un postulat pour l'introduction des cartes de paiement. Mais le 12 septembre, le Conseil national a, quant à lui, chargé le Conseil fédéral d'établir un rapport sur la manière d'introduire un tel système dans le domaine de l'asile afin de réduire l'attrait de la Suisse.

Dans les cantons, le Parlement de Schwyz a voté en faveur de l'introduction d'un tel système et celui de Berne a montré son intérêt. Le Conseil d'Etat zougais, quant à lui, s'est montré favorable, mais le Parlement, quant à lui, ne s'est pas encore prononcé. Le Conseil d'Etat de Nidwald, quant à lui, veut d'abord faire une étude. Par contre, la discussion a déjà eu lieu aux parlements des cantons de Lucerne, Argovie et Zurich et tous ces cantons-là ont refusé.

Force est de constater que cette idée est controversée, que le débat a lieu surtout en Suisse allemande, où la gestion de l'asile est déléguée aux communes, contrairement au canton de Fribourg.

Le Conseil d'Etat est contre l'introduction d'un système de carte de paiement, car, dans les pays où ce système a été testé, il s'est avéré que cette solution n'est pas concluante et avait atteint ses limites. Aujourd'hui, le canton de Fribourg privilégie, ç'a été dit aussi ce matin, pour les requérants d'asile, l'aide en nature. Ce système est plus dissuasif et plus efficace qu'un système de carte de paiement, car la délivrance des prestations en direct permet d'exiger une présence et exerce surtout une surveillance des personnes.

Pour toucher l'aide sociale, qui s'élève à 3,50 francs par jour et par personne, les requérants d'asile doivent se présenter sur place chaque semaine et justifier leur présence. Les repas sont fournis exclusivement sur place. L'hébergement est assuré dans le cadre des foyers. Pour accéder aux soins, ils doivent passer par la permanence médicale du foyer. Ce régime est appliqué dans tous les foyers, dans lesquels les requérants doivent obligatoirement séjourner depuis plusieurs mois en arrivant. La carte de paiement allégerait forcément ce contrôle.

Ensuite, les montants d'aide sociale pour les requérants d'asile sont si bas que cela ne leur laisse pas beaucoup de marge de manœuvre. Un requérant d'asile, par exemple, touche 3,50 francs par jour. Les personnes au bénéfice d'une protection S touchent, quant à elles, 395 francs par mois lorsqu'elles quittent le foyer pour vivre en appartement. Avec ce montant, ils doivent assumer tout leur entretien, y compris les repas, les vêtements, les articles d'hygiène, etc.

En plus, l'introduction d'un tel système engendrerait des coûts disproportionnés par rapport aux montants d'aide. Et là, je vais contredire M. le Député Glasson, qui dit que les calculs sont faux, parce qu'on n'a pas fait de calculs. Donc, on ne peut pas faire des calculs faux. D'abord, un sondage auprès des établissements bancaires a montré que la plupart ne sont pas disposés à fournir un tel système. Ensuite, il s'agit d'un système de "prepaid", qui est très, très onéreux. Ces coûts de délivrance s'ajouteraient aux charges de l'aide sociale et, bien entendu, après, aux coûts des commerçants. Et là, je remercie M<sup>me</sup> la Députée Jakob pour son intervention. Enfin, l'introduction d'un tel système engendrerait aussi une administration supplémentaire, d'autant plus importante si on veut exercer un traçage des dépenses. Il faudrait pour cela des effectifs supplémentaires.

Et vous allez me dire: «Mais avec quel succès?» Les expériences à l'étranger ont montré que ce système peut être facilement contourné. Il suffit, par exemple, au requérant d'asile de régler avec sa carte "prepaid" les achats d'un tiers en lui demandant de lui reverser en cash l'équivalent. Aussi simple que chacun peut le faire. Ainsi, le requérant d'asile retrouve ses montants en liquide et non plus sur une carte.

Finalement, l'impact d'un tel système sur la criminalité n'est pas démontré. Au contraire, le système d'aide en nature actuel permet d'exercer un contrôle beaucoup plus serré.

Sur ces considérants et par rapport à ce que je viens de vous citer, le Conseil d'Etat invite donc le Grand Conseil à refuser la présente motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 61 voix contre 38. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît



(GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 38.*

*Ont voté non:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 61.*

*S'est abstenu:*

Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

## Postulat 2023-GC-289

### Quel financement pour les prestations liées au vieillissement de la population ?

---

Auteur-s:	<b>Zurich Simon</b> (PS/SP, FV) <b>Freiburghaus Andreas</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Dépôt:	<b>24.11.2023</b> (BGC octobre 2023, p. 4099)
Développement:	<b>24.11.2023</b> (BGC octobre 2023, p. 4099)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>01.10.2024</b> (BGC novembre 2024, p. 4407)

---

#### Prise en considération

**Zurich Simon** (PS/SP, FV). Mes liens d'intérêts, tout d'abord: je suis vice-président de l'Organisation suisse des patients.

Ce postulat a été déposé peu après la votation sur le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC), où la population fribourgeoise avait rejeté la répartition des coûts dans le domaine des soins notamment, proposée par la majorité du Conseil d'Etat et de ce Parlement. Et c'est dans ce contexte que le député Freiburghaus, que je remercie pour sa recherche constructive de solutions, et moi-même avons déposé le présent postulat. Je remercie également le Conseil d'Etat de proposer l'acceptation du postulat.

Il est aujourd'hui nécessaire de trouver une solution pour financer les prestations liées au vieillissement de la population. La proposition que nous faisons aujourd'hui, c'est non pas de se baser, comme lors du DETTEC, sur une image à un moment t, mais d'anticiper l'évolution des coûts, qui sera influencée par différents facteurs, comme notamment la démographie. Nous savons ainsi que le nombre de personnes de plus de 80 ans devrait plus que doubler d'ici à 25 ans, mais les conséquences de ce doublement n'ont pas encore été examinées dans le détail.

Avec le présent postulat, nous souhaitons principalement que le Conseil d'Etat réponde à 3 questions. Premièrement, quelles sont les conséquences financières prévisibles et peuvent-elles être absorbées en l'état par les collectivités publiques concernées? Deuxièmement, si ce n'est pas le cas, quelles sont les pistes de financement envisageables pour garantir des prestations de qualité à la population fribourgeoise? Et troisièmement, l'Administration fédérale des finances a également publié récemment une étude sur les répercussions du vieillissement de la population sur les dépenses de santé et cette étude montre que seul le scénario selon lequel la population vieillit en meilleure santé que c'est le cas aujourd'hui est supportable financièrement pour les collectivités publiques. Donc, on a besoin d'avoir une population âgée en meilleure santé qu'elle ne l'est aujourd'hui pour, à l'avenir, pouvoir supporter le vieillissement de la population sur le plan financier évidemment, sans parler de l'impact sur les personnes à titre individuel. Nous aimerions donc aussi savoir, dans le cadre de ce rapport, comment le Conseil d'Etat entend réduire la morbidité et, par conséquent, réduire le besoin en soins des personnes âgées.

Sur ce dernier point, le Conseil d'Etat rappelle l'adoption du concept Senior+ dans sa réponse. Effectivement, on a un concept Senior+ qui a été adopté il y a de nombreuses années, qui donne des pistes de réflexion très importantes. Mais, aujourd'hui, force est de constater que ce concept ne développe pas encore d'effets positifs tangibles qui permettraient de réaliser le scénario de l'Administration fédérale des finances de vieillissement en bonne santé de la population fribourgeoise. J'invite donc le Conseil d'Etat à intégrer pleinement ce point aussi dans son rapport.

Chères et chers collègues, je pense que c'est un enjeu parmi les plus importants qu'on aura à traiter ces prochaines années et qu'on a besoin d'avoir vraiment des bases de réflexion solides pour pouvoir prendre les décisions qui s'imposent et je vous invite donc à transmettre ce postulat.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Ich habe keine direkten Interessenbindungen in dieser Angelegenheit. Ich nehme Stellung im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Die Gewährleistung langfristiger Finanzierungen im Gemeinwesen ist entscheidend, um gemeinwirtschaftliche Projekte und deren Leistungen vorwärtszubringen und zu sichern. Die Bevölkerungsalterung ist künftig wohl eine der wesentlichsten Herausforderungen in unserer Gesellschaft, welche es zu bewältigen gilt. Dabei spielt das Konzept Senior+ auch in meinen Augen eine entscheidende Rolle für das gezielte Agieren in der Lösungsfindung. Staat und Gemeinden sind mit den kommunalen, regionalen und kantonalen Vereinen sowie Privatpersonen gefordert, um flächendeckend die nötigen Massnahmen einzuleiten. Auch wenn die Langzeitpflege, inklusive Prävention, nur eines der Elemente darstellt, ist doch deren Finanzierung mit Spitex, pflegenden Angehörigen und Pflegeheimen der wohl kostenintensivste Bereich.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist einverstanden, dass ein detaillierter Bericht mit konkreten Vorschlägen zu den finanziellen Auswirkungen im gesamten Bereich der Bevölkerungsalterung für den Staat und die Gemeinden ausgearbeitet wird. Ein fundierter Bericht mit möglichst genauer finanzieller Schätzung ist dabei nötig, um die Kostenfolgen für den Staat und die Gemeinden zu planen. Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig die Überweisung des Postulats an den Staatsrat.

**Stöckli Markus** (*VEA/GB, SE*). Ich habe keine Interessenbindungen zu diesem Postulat, ausser, dass ich als Babyboomer aktiv zur Alterung der Bevölkerung beitrage. Ich spreche im Namen der Gruppe Grünes Bündnis.

Die statistischen Zahlen sprechen eine deutliche Sprache. Im Kanton Freiburg steigt die Zahl der über 80-Jährigen vom Jahre 2025 bis 2050 um über 260 Prozent oder in Zahlen gesprochen von 16'800 auf 44'400. Die Bevölkerungspyramide entwickelt sich urnenförmig, beziehungsweise alterslastig. Während bei Einführung der AHV 6 Beitragszahlende eine Rente finanzierten, kommen heute noch ca. 3,5 Berufstätige auf einen Rentner, eine Rentnerin, und bis 2045 wird das Verhältnis auf 2:1 geschrumpft sein. Die erwerbstätige Bevölkerung nimmt - ohne Berücksichtigung der Zuwanderung - immer deutlicher ab. Derzeit beträgt die Geburtenziffer 1,42 Kinder pro Frau, was deutlich unter dem Wert liegt, der nötig ist, um die Elterngeneration zu ersetzen. Als Folge wird sich unter anderem der Fachkräftemangel weiter akzentuieren.

Wir teilen die Beurteilung des Staatsrats bezüglich alternder Gesellschaft und dass der demographische Wandel erhebliche Herausforderungen bezüglich Finanzierung von integrierten Unterstützungsangeboten für ältere Menschen mit sich bringen wird. Mit dem Konzept Senior+ wird darauf abgezielt, dass ältere Menschen in der Gesellschaft inkludiert bleiben und ihre Bedürfnisse und Kompetenzen anerkannt und ihre Autonomie gewahrt bleibt. Die Stossrichtung ist positiv und zeugt von Respekt gegenüber Menschen, welche sich während über 40 Jahre Erwerbszeit für das Allgemeinwohl eingesetzt haben.

In Bereichen, in denen die Umlageverfahren zwischen den Generationen verstärkt unter Druck kommen und die finanziellen Aufwendungen für Betreuungs- und Pflegeleistungen sprunghaft zunehmen, ist es vorstellbar, dass dies Auswirkungen auf die Generationenbeziehungen hat und dass die Solidarität zwischen den Generationen auf die Probe gestellt wird. Sie darf sich niemals dahin entwickeln, dass die Würde älterer Menschen angezweifelt und diese Menschengruppe auf einen Kostenfaktor reduziert wird. Gerade deshalb ist die Politik in der Pflicht, künftige Modelle zur Altersbetreuung sowie eine transparente Kostenwahrheit aufgrund der vorhandenen Kennzahlen und deren Finanzierungsmöglichkeiten aufzuzeigen.

Die Fraktion Grünes Bündnis erwartet mit grossem Interesse den per Ende 2024 versprochenen Bericht über die Bedarfsplanung der Langzeitpflege und ihre finanziellen Auswirkungen sowie die Studienresultate der Universität Freiburg über die Auswirkungen der Bevölkerungsalterung in den verschiedenen Lebensbereichen. Im Sinne des Staatsrates unterstützt das Grüne Bündnis die Annahme des Postulats einstimmig und motiviert den Staatsrat, nicht nur einen detaillierten Bericht bezüglich finanzieller Auswirkungen der Bevölkerungsalterung für Kanton und Gemeinde sowie mögliche Massnahmestrategien vorzulegen, sondern auch die Entwicklung neuer Betreuungs- und Pflegemodelle zügig voranzutreiben. Gouverner, c'est prévoir.

**Fattebert David** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre et j'ai un lien d'intérêt: je suis syndic d'une commune.

Un postulat, à titre personnel, je trouve toujours que c'est le pire instrument parlementaire que l'on a. En général, il n'en sort pas grand-chose et puis on occupe bien l'administration pendant des heures. Et puis, pendant ce temps, on ne s'occupe pas du contenu. Mais bon, quand je vois la qualité des postulants, je me dis, ben, ça vaut la peine de se pencher dessus. Ne repoussons pas tout de suite cet objet. Et surtout, ben, le vieillissement de la population, c'est un vrai sujet. C'est un sujet d'importance. Et ce sujet, il mérite mieux qu'un xième rapport, comme on en a souvent, notamment aussi de la part de la Direction concernée, un rapport qui est alarmant, qui est totalement déconnecté de la réalité future et qui se base uniquement sur le mode de fonctionnement actuel, sur l'organisation actuelle, la gouvernance actuelle. En fait, on prend ce qu'il y a aujourd'hui, on y ajoute une croissance démographique et puis on met un facteur coûts là-dessus et puis, en fin de compte, on a un rapport qui ne sert pas à grand-chose et qui fait peur à tout le monde, qui fait les grands titres de la presse et qui démotive beaucoup d'élus.

Oui, la société, elle vieillit, mais, en même temps, elle évolue. Donc, sortons de ces statistiques purement statiques, parce que ce n'est pas de là que vient la vérité, mais essayons de développer des scénarios dynamiques. Comment sera la société dans 10, 20, 30, 40, 50 ans? Tenons compte d'autres éléments! Ce pic de population âgée, il est figé? Comment il va évoluer? Est-ce qu'il y a différents scénarios? Euh, on vieillit, ç'a été dit. Mais en meilleure santé! Donc, il faut tenir compte aussi de toutes les politiques locales qui sont en cours de réflexion dans le domaine des seniors, développer d'autres types de logements, d'autres types de services pour cette population. Et puis, surtout, on a parlé du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) en introduction, il faut mettre en évidence les opportunités que l'on a pour simplifier la gouvernance et le financement dans ce domaine-là. Parce que, pour l'instant, il n'y a aucune transparence. Ça ne sert à rien de faire un rapport qui nous dit, ouais, il y aura un petit peu pour l'Etat, un peu pour les communes. Personne ne peut décider, tellement c'est enchevêtré. Mais, qu'est-ce qu'on aurait comme piste? Ça ne veut pas dire qu'on va le décider. On ne fera que chercher des pistes. Ayons le courage d'avoir un peu de créativité pour simplifier ce domaine.

Donc, le groupe Le Centre va soutenir à l'unanimité ce postulat. Mais, de grâce, ne nous en faites pas un exercice administratif mais prenez vos responsabilités et développez une vision globale des enjeux financiers, mais aussi du pilotage politique, qui sont liés au vieillissement de la population!

**Gaillard Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre du Club des communes et c'est à ce titre que je prends la parole. Je suis également président du conseil de direction d'un site comprenant des appartements adaptés, un établissement médico-social (EMS), une antenne de soins du réseau santé et divers sites en lien avec la santé.

Le comité du Club des communes soutient le postulat, qui correspond aux interventions de l'Association des communes fribourgeoises (ACF). Le vieillissement de la population impacte directement les communes, puisqu'elles sont les collectivités les plus proches des citoyens et citoyennes. Ce sont elles qui assurent aux seniors la fourniture des prestations essentielles pour les accompagner. Vision, stratégie et action concrète sont indispensables pour répondre au défi croissant auquel les communes et l'Etat se trouvent confrontés.

Ce constat n'a rien de nouveau. Mais, il est impératif aujourd'hui d'adopter un calendrier d'analyse rigoureuse. Rien que de planifier un EMS nécessite des années après avoir surmonté les défis politiques, administratifs et financiers. Les analyses qui en découlent doivent se baser sur des données statistiques réalistes et actualisées en continu. En effet, les enjeux sont d'une ampleur considérable, tant en termes de courbe démographique, de ligne temporelle, d'investissements colossaux. Je relève quand même, n'en déplaise aux députés qui disent oui au Conseil d'Etat, que les communes n'investissent pas, en tout

cas pour la Gruyère, les investissements votés sur les EMS coûteront au minimum entre 10 et 20 points d'impôt dans les années à venir, 10 pour les communes qui ont les reins solides et 20 pour celles qui sont déjà fauchées.

Il est illusoire de simplement multiplier un chiffre par un autre pour élaborer des projections et cela risquerait de susciter des inquiétudes démesurées auprès des élus communaux, comme ç'a été le cas par rapport au premier chiffre. Je m'y avancerai plus tard. Ces analyses vont inclure de manière approfondie une estimation financière précise à charge des communes. Les élus communaux sont conscients de ces défis. D'ailleurs, il est essentiel de se rendre compte que l'avenir financier, et je l'ai déjà signalé, des communes pour les 30 prochaines années est hypothéqué. Ces analyses sont urgentes pour que les élus communaux puissent déterminer et gouverner en connaissance de cause et non sur la base d'une multitude de chiffres hypothétiques. Et c'est là que je vais donner des exemples concrets, vous me connaissez.

On a annoncé un pic pour Senior+ pour les baby-boomers en 2035, donc bientôt. Actuellement, on a lancé énormément d'EMS en construction. Alors, bien sûr qu'il n'y a pas que les EMS, mais on a très peu tenu compte de tout ce qui s'est mis en place. Nous assistons en effet à un changement de mentalités dans la population, laquelle se rend compte que, si vous laissez vos parents aller en EMS, votre héritage risque bien d'y passer. Eh ben, le constat est que, au début décembre, le réseau de santé de la Gruyère et le réseau de santé de la Sarine n'avaient plus de listes d'attente pour les EMS alors qu'on annonce un pic dans 10 ans. Donc, déjà, les lits en place ne sont pas absorbés. Alors soyons cohérents dans les chiffres, M. le Directeur. Demandez à vos services de tenir compte de toutes ces structures parallèles qui sont mises en place, qui avancent. Et ne sous-estimons pas les petits pas faits par les collectivités, comme la mienne, qui sont fauchées, mais qui avancent et qui ne font pas des grands débats dans ce parlement.

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Je prends brièvement la parole, parce que ce postulat, je peux dire qu'il va dans le bon sens, j'en félicite les auteurs. Nous le savons, les coûts directement et indirectement liés au vieillissement, que ce soit pour les prestations, pour les services ou encore pour l'accueil, vont augmenter ces prochaines années. Le postulant M. Zurich a évoqué le fait de devoir anticiper et de devoir trouver des pistes de financement tout en évoquant une population âgée en meilleure santé.

En Veveyse, mon collègue Marc Fahrni, président du réseau de santé Veveyse, attire depuis quelques mois notre attention en nous disant: gaffez-vous, il nous faudra quasiment le double de places en EMS d'ici 2040 et il faut déjà qu'on travaille dessus, parce que 2040, c'est demain. Alors ce que je veux vous dire, c'est que, pour moi, il y a encore une piste qui n'est pas forcément dans l'axe qui a été défini par les postulants, mais qui mérite d'être creusée et qui pourrait être une source d'économies, c'est-à-dire d'encourager le maintien de domicile. Là, pour moi, un effort doit être fait et je suis sûr que le maintien à domicile est une source d'économies et est un modèle qui doit être encouragé.

Par exemple, je prends le cas chez nous, depuis 3 ans, pour maintenir ma maman à domicile, on a fait des adaptations. Cela nous a coûté environ 2000 francs. Et je me dis que ces adaptations, on les a faites parce que des infirmières indépendantes à domicile ont attiré notre attention sur le fait que ça pourrait être fait, nous ont dit d'aller voir sur des sites. Alors, c'est vrai, on a été voir des sites. On a fait ça. On a investi 2000 francs. Elle a pu rester 3 ans. Et je me dis que si l'Etat encourageait aussi, faisait de la publicité pour ce genre d'actions, ce serait une source qui serait économiquement valable.

M. Fattebert l'a dit: ben, trouvez des pistes! C'est une que je vous propose. Je suis conscient, ce n'est pas celle qui est vraiment définie par les postulants, mais je pense que c'est une source d'économies. On doit communiquer là-dessus.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je m'exprime en tant que présidente de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile (AFISA).

Bien entendu que je soutiendrai ce postulat. Mais, je pense que, dans vos réflexions, il faut absolument mettre des gens du terrain, créer une table ronde ou en tout cas une commission. Et l'AFISA se tient prête pour vous aider dans vos réflexions. Monsieur, notre collègue Bertrand Gaillard l'a dit: effectivement, il n'y a plus de listes d'attente pour les établissements médico-sociaux (EMS). Ça montre qu'on peut faire des projections qui se révèlent, en tout cas à court terme, pas exactes. Tant mieux! Tant mieux! Parce que je vous rappelle qu'il y a encore un mandat auquel on doit répondre sur les lits de l'hôpital fribourgeois (HFR) et les lits en EMS, où on voulait sanctionner les districts qui n'auraient, prétendument, pas pris les mesures pour créer des lits suffisants. J'avais proposé dans ce mandat que l'AFISA soit mise aussi, soit prise en compte dans les discussions. Nous n'avons pas été consultés. Alors, je ne sais pas où en est ce mandat. Mais, moi, je n'aimerais pas qu'il y ait une réponse qui sorte simplement de vos bureaux, sans que l'on ait parlé aux gens du terrain.

Donc, pour éviter des malentendus, s'il vous plaît, consultez les personnes! Nous réunissons tous les réseaux et tous les EMS et les soins à domicile. Et je pense qu'il y a des solutions beaucoup plus pragmatiques et voulues, d'ailleurs, tant par les familles que par les personnes, de ne pas être mis dans un EMS, mais de pouvoir rester à domicile. On parle d'ailleurs d'EMS à la maison. C'est pour qu'on puisse entourer la personne suffisamment bien pour qu'elle n'ait pas besoin d'aller en EMS. Par exemple, l'aider à son domicile la nuit, ce qui ne se fait pas encore suffisamment. Et je pense que là, c'est des voies que l'on doit privilégier.

**Freiburghaus Andreas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich habe jetzt einige Male den Kopfhörer abgelegt und gedacht, jetzt komme ich dran, aber es ist sehr erstaunlich, wie viele Personen sich für dieses Thema interessieren. Und wir verdanken gerne, auch im Namen meines Kollegen Simon Zürich, die anerkennenden Worte zu unserem Postulat und ich darf Ihnen sagen: die Grundlage zu diesem Postulat kam aus einem Streitgespräch, das wir beide zusammen zum DETTEC für die Freiburger Nachrichten halten durften. Eine kontradiktorische Diskussion hat auch ihre positiven Seiten.

Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion und auch im Namen der Urheber des Postulats.

Nach dem negativen Abstimmungsausgang zu DETTEC war es uns ein Anliegen, dass die finanziellen Herausforderungen aufgrund der alternden Bevölkerung erfasst und transparent dargestellt werden. Wir haben bereits gehört, es gibt in unserem Kanton ganz verschiedene Ausgangslagen. Ich habe vorhin unsere frankofonen Kolleginnen und Kollegen gehört, die keine Warteliste in den EMS haben. Bei uns im Sensebezirk warten mehr oder weniger 20 Personen auf einen Platz. Wir platzieren auch im Kanton Bern, wenn dies möglich ist. Diese Herausforderung der alternden Bevölkerung - Markus Stöckli hat gesagt, er sei ein Teil davon, ich bin auch ein Teil davon - und wir rechnen doch damit - entgegen den Ansichten von Bertrand Gaillard - dass diese Welle bis ungefähr 2050 anhalten wird. Also wird uns diese Herausforderung in der Tat fordern, und es ist wichtig, dass wir die Daten zu den Kosten und den Kostenträgern wirklich definieren und den jeweiligen Verantwortlichkeiten zuteilen.

Die eben erfolgte Diskussion hat uns dies bestätigt. Wir bedanken uns beim Staatsrat, der unsere Überlegungen teilt, wie auch die meisten unserer Kollegen. Dabei bin ich auch der Meinung von Antoinette de Weck, die sagt, wir müssen wirklich umfassend alle Interessengruppen einbeziehen. Danke, dass bereits der Bericht bei der Universität in Auftrag gegeben wurde. Kanton und Gemeinden müssen sich im Anschluss in für den Bürger transparenten und ausgewogenen Lösungen finden. Dabei ist auch der Grundsatz des Freiburger Gemeindeverbands «Wer bestellt, bezahlt» immer im Hinterkopf zu behalten. Wir bedanken uns für die Zustimmung zur Überweisung dieses Postulats.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Mesdames et Messieurs, merci pour vos interventions, qui vont toutes dans le même sens, en fait, par rapport à l'acceptation de ce postulat.

C'est vrai qu'on est confronté, dans le canton de Fribourg, comme dans les autres cantons suisses, d'ailleurs, à ce fameux vieillissement de la population, même si certains établissements médico-sociaux (EMS), maintenant, pourraient libérer quelques places. Ça dépend vraiment des régions. On voit qu'en Singine, on se tourne plutôt vers le canton de Berne, ce qui me déplaît vraiment. Si on peut garder les personnes dans notre canton, c'est comme dans le cas de la santé. Si on pouvait rapatrier le maximum de personnes pour qu'ils viennent se faire soigner chez nous et non pas, disons, avoir des soins à l'extérieur, j'en serais le premier content et vais tout faire pour qu'on y arrive.

Je vous rappelle qu'on est en train d'établir, en fait, le rapport de planification des soins de longue durée, qui va durer de 2025 à 2030, avec des projections jusqu'à 2050. Donc là, on aura vraiment cette période-là qui sera couverte. En fait, on a ces baby-boomers, comme ç'a été expliqué tout à l'heure, qui seront pris en compte, et puis, ce rapport-là, il sera mis en consultation très prochainement.

C'est vrai que les enjeux et les coûts liés au vieillissement de la population sont très importants pour l'ensemble des pouvoirs publics, là, je vous rejoins complètement et je comprends aussi l'inquiétude des syndicats qui se sont exprimés ce matin. Le but de ce postulat, ce n'est pas de... Bien sûr que ça va faire peur un petit peu à la population, comme l'a dit M. le Député Fattebert. Mais, le but, c'est vraiment de prendre conscience, autant au niveau des communes que du canton, qu'on a un rapport dynamique, ça, j'en suis tout à fait conscient. Et puis, qu'on instaure aussi une vision globale des enjeux publics de manière générale, et ça, c'est la visée vers laquelle on va aller avec ce postulat. Donc, on doit avoir cette vision globale pour l'avenir, en tenant compte de tous les intervenants.

Et là, M<sup>me</sup> de Weck, vous qui êtes présidente de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile (AFISA), je suis complètement conscient de votre participation à ces futurs débats. Vous ne pouvez pas être quelqu'un qui est exempté de tout ceci. Vous avez un rôle majeur à jouer là-dedans. Et puis, on doit tenir compte, justement, de votre expertise et de celle d'autres personnes. Il faut absolument qu'on ait une collaboration et puis une compréhension entre les différentes instances, que ce soit canton, communes ou partenaires, de manière globale. Donc, ce sera important pour moi.

Et puis, il est aussi clair que, à côté de la construction des EMS, on a tout le développement de l'ensemble des prestations du maintien à domicile, que ce soit dans les soins, que ce soit dans l'aide, que ce soit, également, le soutien aux proches aidants, dans les infrastructures d'accompagnement à domicile, la sécurité de manière générale et tout. Et plus on maintiendra les gens chez eux, plus on arrivera à développer ces structures-là, moins nos EMS, aussi, seront encombrés et moins on demandera, aussi, aux communes de construire. Ça, c'est clair, on doit vraiment développer les prestations dans cette idée-là. Et puis,

après, c'est clair que tous ces aspects-là seront développés dans le concept Senior+, qui doit encore être développé à tous les niveaux institutionnels. Donc, on est vraiment dans une phase de travail, maintenant. Et puis, je rejoins complètement ce qui a été dit: on va essayer d'apporter des solutions, pas seulement pour faire peur, mais vraiment pour apporter des solutions pragmatiques, qui vont aussi accompagner les communes et, bien entendu, le canton à la suite des réflexions qui seront données suite à ce rapport.

Donc, là, je remercie, bien entendu MM. les Postulants, M. Freiburghaus et M. Zurich, pour leur postulat, qui nous apportera aussi des pistes de solutions pour l'avenir. Vous savez que je suis quelqu'un qui est orienté vers des solutions. On va construire les choses, selon ce rapport aussi, selon les rapports qui vont être faits et donnés par d'autres instances aussi.

Voilà. Donc, sur ces considérations, M. le Président, je demande au Grand Conseil d'accepter le postulat qui est présenté ce matin.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 99 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lévrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 99.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Motion 2023-GC-287

### Création d'une loi-cadre de l'action sociale

---

Auteur-s:	<b>Galley Liliane</b> (VEA/GB, FV) <b>Michellod Savio</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Dépôt:	<b>24.11.2023</b> (BGC octobre 2023, p. 4097)
Développement:	<b>24.11.2023</b> (BGC octobre 2023, p. 4097)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>12.11.2024</b> (BGC décembre 2024, p. 5141)

---

#### Prise en considération

**Michellod Savio** (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de liens d'intérêts avec cette motion si ce n'est que j'en suis le coauteur. Je m'exprime à titre personnel.

Gouverner, c'est prévoir, mais pas trop quand même, n'est-ce pas Monsieur le Conseiller d'Etat? Après tout, pourquoi se presser lorsque l'on peut se contenter de solutions ponctuelles ou attendre de devoir réagir? Le rapport sur la pauvreté, publié il y a peu, nous offre une réalité que personne ne peut ignorer. Si le taux de pauvreté était moins élevé en 2009 qu'en 2011, ce rapport met en lumière une progression inquiétante de la précarité pour une partie de la population. Ces données ne sont pas de simples chiffres. Elles traduisent des situations de vie, des familles qui luttent, des personnes qui peinent à joindre les deux bouts. Il est de notre devoir de leur apporter des solutions. La révision de la loi sur l'aide sociale ou l'introduction des prestations complémentaires pour les familles sont des avancées notables et je salue leur mise en œuvre. Mais celles et ceux qui s'intéressent à ce domaine le savent, ces mesures ne suffisent pas. Elles ne couvrent pas tous les besoins et laissent de nombreuses personnes en dehors des mailles du filet. Ces oubliés souvent invisibles sont les premiers à souffrir d'un système d'aide fragmenté et parfois difficilement accessible. Aujourd'hui, une multitude d'entités œuvrent pour soutenir ces personnes en difficulté. Ces associations, ces structures publiques ou privées, ces bénévoles, tous accomplissent un travail remarquable. Mais sans coordination efficace ni cadre clair, leur action est limitée et leur potentiel d'impact reste sous-exploité. Cette situation pénalise tout le monde, d'un côté les bénéficiaires potentiels, qui s'y perdent, confrontés à un dédale de démarches complexes, et de l'autre les finances publiques, qui souffrent d'un manque de rationalisation. Si le libéral-radial que je suis sait bien que légiférer pour légiférer n'est pas opportun, je suis convaincu qu'il est des moments où l'action devient indispensable.

La proposition dont nous discutons aujourd'hui vise précisément à structurer, coordonner et optimiser les efforts existants. C'est un investissement dans la cohésion sociale de notre canton, dans la dignité de ses habitants les plus fragiles et dans une gestion plus efficace des deniers publics. Le temps d'agir est venu. Ne restons pas passifs face à une réalité et une précarité grandissante. Prenons nos responsabilités, faisons preuve de courage politique et montrons que le canton de Fribourg sait être à la hauteur des défis qu'il doit relever dans ce domaine. Créer une loi prend en effet du temps et nous n'en avons plus. Je vous invite donc à soutenir cette motion.

**Michel Pascale** (PS/SP, SC). Je m'exprime au nom du groupe PS. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice de l'association espacefemmes, qui travaille étroitement avec différents dispositifs cantonaux autour de l'action sociale. Par ailleurs, je suis membre d'une association dont le nom est un peu compliqué – je vais résumer – qui vise à créer un observatoire des précarités dans le canton de Fribourg. Le groupe PS est partagé mais il va soutenir la motion dans sa majorité.

L'utilité de cette motion n'est pas évidente pour les plus légalistes d'entre nous et elle semble un peu floue. De plus, le calendrier n'est pas très heureux. Néanmoins, vu la lenteur de nos processus législatifs, cette dernière réticence au niveau des délais inquiète peu. Le temps que cela se mette en place, l'eau aura coulé sous les ponts de la Sarine. Cependant, la praticienne de terrain que je suis voit une grande pertinence à se doter d'une loi-cadre d'action sociale. Il sied avant tout de rappeler que l'action sociale, ce n'est pas l'aide sociale, dont nous avons beaucoup parlé lors de la révision de LASoc. Non, l'action sociale est bien plus que cela. Elle désigne l'ensemble des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics, les institutions ou les associations pour prévenir ou répondre aux situations de précarité, d'exclusion ou de vulnérabilité. L'objectif principal de l'action sociale est donc de favoriser la solidarité, l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie des personnes en difficulté.

Qu'en est-il à Fribourg? Notre canton fourmille d'associations, de programmes cantonaux et de mesures de toutes sortes au service de ces objectifs. Chacune de ces initiatives, qu'elles soient soutenues peu ou pas ou un petit peu par les pouvoirs publics, est marquée par un fort engagement des prestataires de terrain. Mais Fribourg peut et doit mieux faire à plusieurs niveaux. J'en cite quatre:

1. acquérir et communiquer une connaissance des besoins, des mesures et des moyens déployés. Les récents rapports sur la pauvreté et la famille allaient dans ce sens. Bon début;
2. articuler les mesures entre elles, dans un continuum entre mesures de prévention, d'accompagnement et de correction;
3. choisir des mesures qui ont fait leurs preuves et les soutenir réellement en veillant à leur qualité et à leur gouvernance. Par conséquent, cela signifie avoir le courage politique de renoncer aux doublons ou encore de poser des critères d'attribution écartant des offres hors-sol, pour ne pas dire autre chose;
4. pratiquer la collaboration intersectorielle entre des domaines de la santé, de l'emploi et de la formation en particulier.

Je suis convaincue qu'une loi-cadre permettrait d'atteindre ces objectifs et permettra de mieux coordonner les aides, d'éviter les doublons et de renforcer les mesures de prévention et d'insertion pour agir en amont des situations de précarité. Pour ces raisons, le groupe PS, dans sa grande majorité, vous invite à rejeter l'avis du Conseil d'Etat et à soutenir la création d'une loi-cadre de l'action sociale

**Schwaller-Merkle Esther** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte. Die von den beiden Motionären geforderte neue Gesetzesgrundlage zur Regelung eines Monitorings, der Prävention, der Zugänglichkeit von Leistungen und deren Koordination als Rahmengesetz zum Sozialwesen sind zurzeit nicht angebracht. Die betreffenden Fragen sind mit den laufenden Arbeiten mehrfach beantwortet, und es wäre verfrüht, ein solches Projekt zu lancieren. Zudem bezweifle ich die Wirksamkeit einer solchen Gesetzesgrundlage. Viele dieser Schritte werden so oder so vorgenommen und müssen nicht erst mit einem Gesetz geregelt werden. Die Fraktion Die Mitte ist einverstanden, dass zuerst die Ergebnisse der laufenden Projekte und Reformen abgewartet werden müssen, und lehnt diese Motion ab.

**Berset Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet et je m'exprime au nom du groupe UDC. Cette motion demande la création d'une loi-cadre de l'action sociale, réglant notamment les questions de monitoring, des réalités sociales, de prévention, d'accessibilité des prestations, d'organisation et de coordination du dispositif.

Le groupe UDC est d'avis que d'instaurer une nouvelle base légale maintenant n'est pas nécessaire. En effet, nous venons, il y a quelques mois, de voter la révision de la loi sur l'aide sociale. Grâce à cette loi, l'aide personnelle est renforcée et de nombreuses mesures pour les bénéficiaires sont améliorées. De plus, la collaboration entre les communes et l'Etat sera également renforcée. Dès 2026, il y aura aussi l'introduction des prestations complémentaires pour les familles et la mise en place par les communes des guichets-familles, qui assureront une accessibilité aux prestations et un meilleur accompagnement des personnes.

En conclusion, il est prématuré de créer une nouvelle loi-cadre. Laissons ces réformes sur le social entrer en vigueur et produire leurs effets. Avec ces considérations, le groupe UDC rejettera à l'unanimité cette motion et vous prie d'en faire de même.

**Lauber Pascal** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je n'ai pas d'intérêts particuliers avec cette motion. Je m'exprime au nom du groupe PLR-PVL. Nous sommes convaincus qu'une coordination des prestations et une meilleure collaboration entre les différents services de l'Etat, les communes et les acteurs privés doivent avoir lieu. Une association a toutefois été conçue en novembre 2023 afin d'investiguer la nécessité d'une structure pérenne d'observation et de documentation des réalités sociales de notre canton. Il faut tout d'abord connaître et analyser les résultats de ces travaux. Ainsi, tout comme au Conseil d'Etat, il nous paraît prématuré de créer une nouvelle base légale. C'est pour cette raison que notre groupe rejettera à la quasi-unanimité cette motion.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: j'ai travaillé durant de nombreuses années dans le domaine social dans le canton de Fribourg. Je prendrai l'exemple que nous avons tous encore en tête et dont nous avons discuté lors de l'élaboration de loi sur les PC familles et de la LASoc. Nous nous sommes rendu compte à plusieurs reprises - cela a d'ailleurs fait l'objet de débats - que la coordination de certaines mesures était compliquée. Les MIS sont-elles faites dans le cadre des mesures LASoc? Comment sont-elles financées? Les mesures de formation doivent-elles faire l'objet d'un article dans l'autre loi? Je vous parle de cela pour vous montrer la nécessité d'avoir une coordination, une vue d'ensemble des mesures. Nous disposons des lois sur l'aide sociale, de tous les dispositifs d'assurances sociales. J'en profite pour déclarer un autre de mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission administrative de l'ECAS. On se rend compte qu'il est de plus en plus nécessaire de coordonner les mesures délivrées par l'ECAS, notamment les prestations complémentaires, et les services sociaux régionaux. Certains veulent d'ailleurs intensifier ces relations. Mais, pour que tout ceci ait une certaine cohérence, il faut l'inscrire dans une loi-cadre. C'est pour cette raison que l'idée de cette loi-cadre est la bienvenue. La manière dont elle sera mise en vigueur va dépendre de la façon dont on pourra traiter ces différents objets. Il est grand temps de se pencher sur ce chantier. Je vous encourage donc à soutenir cette motion.

**Galley Liliane** (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et alli·e·s et en tant que coauteure de la motion. Mes liens d'intérêts: je suis membre à titre individuel, donc en tant qu'observatrice et sans droit de vote, de cette fameuse



association porteuse du projet de création d'une structure pérenne d'observation et de documentation des réalités sociales dans le canton de Fribourg. Comprenez: un observatoire.

Je souhaite aujourd'hui appuyer, avec quelques arguments, la nécessité de doter notre canton sans tarder d'une loi-cadre pour l'action sociale en réponse à la précarité croissante qui touche une part importante de notre population. Permettez-moi tout d'abord une brève introduction sur le contexte et l'historique du dépôt de cette motion. Après la pandémie de COVID-19, la précarité dans notre canton a pris une ampleur inquiétante, mise en lumière par des actions de solidarité comme les distributions alimentaires des associations. Celles-ci se sont unies pour former le collectif Dignité et ont mis en avant plusieurs revendications, dont une particulièrement importante concernant le manque de données fiables pour évaluer les besoins et les ressources disponibles. C'est dans ce cadre que l'idée de créer un observatoire fribourgeois des réalités sociales a émergé, une initiative inspirée de l'Observatoire des précarités dans le canton de Vaud. En 2023, j'ai déposé, avec mon collègue Savio Michellod, une motion pour intégrer cette idée dans la révision de la loi sur l'aide sociale. Toutefois, la réponse du Conseil d'Etat, défavorable, argumentait qu'un tel observatoire nécessitait une base légale plus large, à savoir une base légale sur l'action sociale. Cette réponse nous a donc poussés à retirer notre motion et à déposer la présente motion de proposition de loi-cadre pour l'action sociale, afin d'intégrer cette structure de manière pérenne et cohérente.

Je souhaite maintenant revenir sur quelques arguments qui ont été amenés dans ce débat et qui sont notamment repris de l'argumentaire du Conseil d'Etat, lequel, je dois dire, a fait preuve d'une capacité de contorsionnisme assez importante pour parvenir à poser, en début de document, une nécessité d'agir corroborant ses précédents rapports et considérant, en fin de document, sa proposition comme « non nécessaire ou tout du moins prématurée ».

Premier argument: la question du monitoring des réalités sociales est déjà traitée. Le Conseil d'Etat évoquait dans sa réponse la création, en novembre 2023, de ce fameux observatoire. Si la mention de cette initiative est louable, s'appuyer sur celle-ci pour dire que le besoin est couvert s'avère quelque peu hardi, car seuls 5000 francs ont été accordés par la DSAS pour soutenir l'étude de faisabilité. Le reste est fourni par le fonds de recherche de la HEF-TS. Cette étude de faisabilité pourra certes apporter des informations utiles sur la forme et le financement d'une telle structure, mais sa pérennité nécessite un soutien financier et un engagement politique fort et durable. Un observatoire pérenne, intégré dans une loi-cadre, serait ainsi indispensable pour fournir une vision à long terme et permettre une réponse adaptée.

Deuxième argument: la prévention est déjà traitée. Le Conseil d'Etat tente de nous faire croire que la prévention est déjà couverte par la loi sur l'aide sociale et les PC familles. Tout comme ma collègue PS Pascale Michel, j'aimerais distinguer les deux concepts souvent confondus: l'aide sociale et l'action sociale. L'aide sociale est une réponse souvent financière aux besoins immédiats et s'inscrit de manière réactive tandis que l'action sociale est une approche plus globale, qui cherche à prévenir des situations pas uniquement de précarité financière ou de pauvreté mais également de logement, de violence, de santé à travers des actions d'accompagnement distinctes de l'aide sociale. Ces deux approches sont donc complémentaires, mais l'action sociale, qui inclut la prévention des différentes difficultés sociales, dépasse largement le cadre de la seule aide financière.

Troisième argument: la question de la prématurité des travaux. Le Conseil d'Etat, comme plusieurs d'entre vous, considère que la mise en place de cette loi-cadre serait prématurée. Pour rappel, il a fallu 20 ans pour la mise en œuvre des PC familles, une décision prise en 2004. Aujourd'hui, le temps n'est plus à la réaction mais à la prévention. Les rapports sur la pauvreté et la politique familiale montrent clairement que les évolutions des réalités sociales ne seront plus couvertes par la législation actuelle. Et c'est notre devoir en tant que législateur d'agir maintenant pour ne pas être pris au dépourvu dans les années à venir, car la précarité et les difficultés sociales risquent d'augmenter encore, notamment en conséquence de la situation économique, du changement climatique et de la situation géopolitique.

Bref, cette loi considérée comme prématurée présente plutôt les traits d'un vieillard fatigué, tout comme le font les associations du domaine social, qui s'épuisent face à une précarité en augmentation mais encore peu visible. *[Temps de parole écoulé.]*

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je remercie les personnes qui sont intervenues sur cette motion. Je rebondis sur les propos de Monsieur le Député Michellod: « Gouverner c'est prévoir » en disant qu'il faut agir aussi vite que possible et aussi lentement que nécessaire. Voilà ma réponse.

Le Conseil d'Etat est pleinement conscient des problématiques énumérées par la députée Galley. Il convient effectivement de distinguer l'action sociale de l'aide sociale. Les problématiques émergeant de toutes ces dimensions-là sont traitées à l'heure actuelle. Or, comme nous l'avons très bien dit dans notre message, il est actuellement prématuré de changer la loi. Nous déterminerons, sur la base du rapport que nous fournira l'HEF-TS, si une telle structure est faisable ou non. On ne mettra pas en place une structure pour mettre en place une structure. Celle-ci doit avoir des fondements. Nous devons nous montrer pragmatiques afin d'avancer. Je rejoins donc complètement les personnes qui vont refuser cette motion - qui jugent

que, pour l'heure, nous sommes dans une phase d'observation. Nous pourrions, un jour ou l'autre, qui sait, changer la loi et alimenter notre législation à ce niveau-là.

Nous disposons d'expériences d'autres cantons, qui ne nous permettent pas non plus, à l'heure actuelle, d'affirmer la plus-value d'un tel observatoire et d'un changement de loi surtout. On restera bien entendu très attentives et attentifs aux évolutions du milieu social. Mais, actuellement, je ne peux que refuser cette motion, comme le propose le Conseil d'Etat.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 58 voix contre 32 et 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 32.*

*Ont voté non:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 58.*

*Se sont abstenus:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP). *Total: 5.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

**Motion 2023-GC-316****Encouragement précoce à la langue d'enseignement obligatoire avant l'entrée à l'école enfantine**


---

Auteur-s:	<b>Mäder-Brühlhart Bernadette</b> (VEA/GB, SE) <b>Hayoz-Helfer Regula</b> (VEA/GB, SE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Dépôt:	<b>20.12.2023</b> (BGC décembre 2023, p. 5828)
Développement:	<b>20.12.2023</b> (BGC décembre 2023, p. 5828)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>12.11.2024</b> (BGC décembre 2024, p. 5145)

---

**Retrait**

**Hayoz-Helfer Regula** (VEA/GB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Primarlehrerin.

«Einen erleichterten Kindergarteneintritt für alle Kinder ermöglichen» – mit diesem Postulat aus dem Jahr 2016 wollten die damaligen Grossräte Mäder-Brühlhart und Schneuwly die Situation von Kindern mit erschwertem Kindergarteneintritt im Kanton erfassen. Ursache für die Schwierigkeiten nannten sie unter anderem Probleme mit der Lokalsprache.

7 Jahre später reichen wir die Ihnen vorliegende Motion für eine obligatorische Förderung der Unterrichtssprache vor der Einschulung in den Kindergarten ein. Die Erfahrungen aus der Praxis zeigen, dass sich die Probleme der Einschulung aufgrund mangelnder oder fehlender Kenntnisse der Unterrichtssprache nicht verringert haben oder entschärft wurden. Die angewendeten Massnahmen greifen zu wenig.

Weshalb eigentlich diese sprachliche Frühförderung? Studien haben ergeben, dass Kinder der Unterrichtssprache nach ungefähr 7 Jahren umfassend folgen können. Dies bedeutet: Ein Kind, das in der 1H mit dem Erlernen der Unterrichtssprache beginnt, erreicht die sprachliche Kompetenz, um dem Unterricht vollständig zu folgen, in der 8H (6. Klasse), zu dem Zeitpunkt, an dem für die Sekundarstufe 1 selektioniert wird. Das ist spät. Eine gezielte sprachliche Frühförderung erhöht also die schulische Chancengerechtigkeit und die Chance auf eine gute Berufsbildung.

Dass eine Chancengleichheit besteht, bestätigt auch die Studie zu den Absolventen der Sekundarstufe 2. Jugendliche, die beim Eintritt in den Kindergarten die Unterrichtssprache nicht sprechen, verfügen weniger häufig über einen Abschluss auf Sek-2-Niveau. Die Sprache spielt zudem eine zentrale Rolle bei der sozialen Integration. Sprachliche Frühförderung hat also einen sozialen, aber auch einen wirtschaftlichen Charakter.

Ich möchte Ihnen ganz kurz aus der Praxis erzählen. Ende August in einer 1H: Die Kindergartenlehrperson steht vor einer Gruppe 4-jähriger Kinder und je nach Schulort verstehen ein Grossteil oder nur wenige Kinder ihre Anweisungen. Mit viel Geduld und Energie versucht sie alle in den Unterricht zu integrieren. Nicht selten weinen Kinder, und sie weiss nicht warum – man versteht einander nicht.

Persepektivenwechsel, gleiche Zeit, gleicher Ort: Ein 4-jähriges Kind steht in einem ihm unbekanntem Raum mit einer unbekanntem Frau und anderen Kindern und versteht nicht, was von ihm verlangt wird. Angst – Heimweh – Frust.

Ich bin dankbar, dass die meisten hier im Saal diese Situation als Problemsituation erkennen, und viele möchten ja gerne etwas zum Besseren verändern, einfach nicht mit dem, was unsere Motion vertritt. Welche andere Lösung wäre denkbar? Der Staatsrat schlägt in seiner Antwort keine anderen Lösungen vor. Er betont vor allem die anfallenden Kosten der sprachlichen Frühförderung, die gesetzliche Unmöglichkeit und bleibt allgemein sehr theoretisch. Es wird auch nicht darüber nachgedacht, welche Massnahmen welche Wirkung zeigen.

Ein Beispiel dazu: Der Staatsrat anerkennt, dass einige Gemeinden einen Weg der sprachlichen Frühförderung eingeschlagen haben. So auch die Gemeinde Dürren, wo seit 2021 die Beurteilung der Deutschkenntnisse mittels eines Fragebogens der Universität Basel vorgenommen wird. Der Staatsrat schreibt in seiner Antwort dazu nur, dass diese Erhebung erhebliche Mehrkosten verursache. Wie hoch sind die Mehrkosten und decken diese Mehrkosten nicht den Nutzen? Hat man denn in Dürren nachgefragt, ob sie nach drei Jahren zufrieden sind mit ihrem Modell? Wie hat sich die Situation in der 1H entwickelt? Sollte man dieses Modell so oder ähnlich weiterentwickeln und anderen Gemeinden zugänglich machen? Gibt es Modelle aus anderen Gemeinden, die erfolgreich und nachhaltig wirken? Die Antworten auf diese Fragen wären sehr interessant.

Da unser jetziger Lösungsvorschlag nicht auf genügend Verständnis und Unterstützung stösst, ziehe ich die Motion zurück und hoffe, mit einem neuen Vorstoss, einer erfolgreichen und nachhaltigen Lösung für eine kantonale sprachliche Frühförderung näherzukommen. Ich wünsche Ihnen allen frohe Festtage.

> Cet instrument est retiré par ses auteures. Il est ainsi liquidé.

## Divers

### Départ du SGC de M. Christophe Dupasquier

---

**Président du Grand Conseil.** Ich möchte eine Person speziell verabschieden und ihr meinen Dank aussprechen.

Christophe Dupasquier hat sich entschieden, Ende 2024 nach 7 Jahren bei uns im Grossratssekretariat als IT-Spezialist eine neue beruflich Herausforderung anzunehmen und uns zu verlassen.

Lieber Christophe, im Namen aller Mitglieder des Grossen Rates danke ich dir für deine Arbeit, deine Bemühungen und deine Nerven mit uns Grössrätinnen und Grossräten und wünsche dir alles Gute für deine Zukunft. MERCI!

Cher Christophe, au nom de tous les membres du Grand Conseil, je te remercie pour ton travail, tes engagements et ta patience avec nous, les député-e-s, et te souhaite le meilleur pour ton avenir. MERCI! [*Applaudissements nourris.*]

## Divers

### Discours de fin d'année

---

**Savoy Françoise** (*PS/SP, SC*). Lieber Adrian,

Unser Parlament hatte das Glück und Privileg, Sie als Präsidenten zu haben.

Auparavant, nous ne nous connaissions que très peu, j'ai découvert un politicien engagé et sincère, précis et rassembleur un agriculteur intègre et soucieux de son environnement une monsieur authentique et convivial un papa et un époux attentionné et bienveillant

Der Schlüssel zu Ihrem Erfolg, Adrian, das sind zweifellos Ihre Freundlichkeit und Sanftmut.

Tu sais apporter les dégradés dont les vérités ont tant besoin. Je garderai les valeurs qui ont fait de toi un excellent président : Deine Einfachheit, Liebe zu deinem Nächsten, Respekt vor den Älteren.

Tu as rappelé à tous et toutes combien il était important de se comprendre, de prendre soin de ce qui nous relie, de ce qui nous rend plus fort. Nous n'oublierons pas de mettre à l'honneur chaque année, le bilinguisme, atout majeur de notre canton.

Ich wünsche Ihnen viel Spaß bei Ihrer Amtszeit als Präsident von Agri Fribourg/Freiburg.

« La seule constante dans la vie est le changement » cette sagesse te convient parfaitement. Tu as souvent dû faire preuve de souplesse, d'ajustement, de défis à relever, tant personnel que professionnels, je suis certaine que tu auras beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Dieu merci ! Adrian n'a jamais fait d'écart dans le suivi de ses nombreux dossiers. Il n'a jamais non plus été à la merci des lieux communs. Sans merci, il s'est donné pour notre parlement. Durant cette année, il a été taillable et corvéable à merci sans jamais faillir. Nous verrons si ses derniers mots aujourd'hui seront « merci-au revoir », mais dans tous les cas, et dans sa forme la plus simple mais la plus chaleureuse, cher Adrian, nous, tes collègues, te disons simplement, en t'applaudissant : « MERCI ».

Ich wünsche Ihnen und Ihrer Familie ein wunderschönes und strahlendes Weihnachtsfest. Lass die Hoffnung ein Leitfaden sein. Sei glücklich!

**Président du Grand Conseil.** Merci beaucoup, Chère Françoise, pour ces beaux mots, qui me touchent beaucoup. Merci également pour vos applaudissements.

Oui, Mesdames et Messieurs,

Nun ist es also Zeit, Zeit, meine Präsidentschaftsseite zu schließen. Jetzt ist es also Zeit, eine neue Seite aufzuschlagen. Vor allem Zeit, eine neue Seite der politischen Geschichte unseres Kantons zu schreiben.

Dies ist ein besonderer Moment, in dem ich mit Ihnen zusammen auf das, was wir gemeinsam mit Stolz und Zuversicht erreicht haben, zurückblicke und auf das schaue, was wir auch morgen noch gemeinsam für unser Land Freiburg erreichen müssen.

Un moment privilégié, que je suis heureux de partager avec vous, toutes et tous, vous qui m'avez accompagné tout au long de l'année 2024!

Chères et Chers Député-e-s du Grand Conseil,

Chères et Chers Membres du Conseil d'Etat, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,  
Madame la Chancelière d'Etat,

Chères et Chers Membres du Secrétariat du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants des médias,

Mesdames et Messieurs ici présents à la tribune,

Mesdames et Messieurs,

Je vous le disais ici-même à cette tribune, le 6 février dernier: l'année 2024 sera une année difficile. Qui aurait pensé que nous allions vivre ce que nous avons vécu tout au long de ces derniers mois... Nous sommes aujourd'hui le 20 décembre, un jour que célèbre l'Organisation des Nations Unies comme la Journée internationale de la solidarité humaine! Mais osons-nous vraiment parler de solidarité humaine?

Alors que le miroir des événements nous renvoie les images des conflits, des guerres, des tragédies en Ukraine, à Gaza, au Liban, en Syrie et ailleurs au cœur de l'Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud.

Ja, meine Damen und Herren, unsere Welt ist sehr zerbrechlich.

Oui, Mesdames et Messieurs, notre monde est très fragile. Cette fragilité, cette insécurité entraînent des peurs. Elles donnent naissance à des réflexes de repli sur soi. Et voilà que triomphe le sentiment du « moi, je... ». La fragilité de notre monde engendre également de la violence. Une violence qui, très souvent, met le RESPECT k.o. Eine Gewalt, die sehr oft, den RESPEKT k.o. schlägt.

J'ai été impressionné, bouleversé même, en voyant, chez nous, dans notre pays de Fribourg, combien même le football par exemple pouvait être rongé d'irrespect! Le fair-play a diminué, les attaques contre les arbitres, contre les joueurs de l'équipe adverse, contre le public même se sont multipliées. L'individualisme, la religion des réseaux sociaux, tout cela efface les repères pour nos jeunes. Mais attention... Mes rencontres présidentielles à travers le canton tout au long de cette année m'ont aussi montré le contraire!

Premier citoyen du canton, votre Président a été appelé à découvrir notre canton, à rencontrer toutes celles et tous ceux qui le composent, y travaillent, le développent, défendent les intérêts de nos diverses professions, contribuent au maintien de nos riches traditions comme à la promotion culturelle de Fribourg!

Je dis mon immense bravo à tous ces jeunes rencontrés dans nos giron, nos fêtes de musique, nos compétitions sportives, nos événements culturels. Des moments où triomphe le bénévolat pour ensuite retomber aussitôt comme un soufflé sorti du four.

Je dis simplement « MERCI » pour cette année de rencontres!

Dieses Jahr, in dem ich 81 offizielle Reden halten durfte. 81, eine spezielle Zahl für mich, 81 wie mein Geburtsjahr. Wäre ich also jünger gewesen, hätten die Freiburgerinnen und Freiburger einige Reden mehr hören dürfen oder müssen, das überlasse ich Ihnen.

Je le dis encore une fois: Ein besonderes Jahr für mich, ein wunderbares Jahr, voller Erinnerungen und Emotionen.

Ja, meine Damen und Herren, unserem Kanton Freiburg geht es gut. Aber unser Kanton Freiburg ist auch zerbrechlich.

Car l'insécurité qui nous entoure fragilise aussi notre société, à l'intérieur de nos frontières. Heureusement, Fribourg peut, sans outrepasser notre optimisme naturel, être fier de ses forces comme il doit être conscient de ses faiblesses.

In Bezug auf unsere Stärken möchte ich unsere Zweisprachigkeit an die erste Stelle setzen.

Je suis fier d'avoir conduit toutes nos sessions du Grand Conseil en langue allemande et d'avoir ainsi largement contribué à accroître l'acceptance de la langue allemande dans notre communauté.

Je me réjouis de vous annoncer que notre Journée du bilinguisme, qui a eu lieu le 10 octobre dernier, sera reconduite l'an prochain. Et je vous l'avoue bien volontiers: je suis fier de vous toutes et de vous tous, fier de vos interventions dans l'autre langue – *parfois un peu brèves* – « *ich bin fertig* ». Je suis fier que vous ayez ainsi donné un signe important à notre communauté fribourgeoise: oui, Fribourg vit son bilinguisme! Unsere Freiburger Zweisprachigkeit ist eine der Stärken unseres Kantons!

Autre force de notre pays, la richesse de ses cultures, la belle unité de nos générations. Ces générations, ces classes sociales, ces origines, ces confessions, ces langues, tout cela réunit dans une patinoire, par exemple... A propos de patinoire, je me souviens qu'en février dernier, je vous parlais de l'horoscope chinois pour 2024.

Sternzeichen dieses Jahres ist: der Holzdrache.

Et j'avais ajouté: Der Drache wird ein Glücksbringer für unsere « quasi-Nationalmannschaft », den HC Gottéron, sein!

Malheureusement, mon souhait ne s'est pas exaucé. Mais Adrian Brügger reste optimiste. Et si ça n'a pas marché pour le titre de champion suisse, pourquoi cela ne marcherait-il pas pour la Coupe Spengler?

Le 31 décembre, dernier jour de mon année présidentielle, là-bas à Davos, soulever la Coupe avec notre HC Gottéron? Pourquoi pas?

Mais revenons à la politique et aux forces et faiblesses de notre canton. J'ai apprécié la qualité de nos débats, des discussions polies (oui, peut-être un ou deux dérapages...) Et bien évidemment, quelques conflits partisans inévitables dans notre puzzle politique bien bien loin d'être noir et blanc!

Et si nos voisins français connaissent à l'Assemblée nationale un article nommé 49.3, je dirais, en plaisantant, que chez nous, en tous les cas en ce qui concerne l'aide sociale et sa loi, nous connaissons l'article 39!

Nous vivons dans un environnement suisse, européen, mondial, aux niveaux sécuritaire, social, économique et environnemental chaotiques, imprévisibles. Et les défis qui attendent notre canton sont nombreux et importants.

Prenons notre ménage cantonal...

Unser Haushalt 2025 ist verabschiedet. Wir haben ihn nach einem etwas riskanten Autobahnüberholmanöver unserer Regierung genehmigt. Hoffen wir, dass dieser Haushalt morgen nicht in die falsche Richtung fährt!

Plus sérieusement, au chapitre de la santé et de notre politique sanitaire cantonale, nous devons rester unis face à notre hôpital et à son futur!

Mesdames et Messieurs, je vous le disais il y a un instant. Nun ist es also Zeit, meine Präsidenschaftsseite zu schließen.

A l'heure de tourner cette page, le temps est venu de vous exprimer ma gratitude.

Merci à Françoise Savoy et à Bruno Marmier, ma première vice-présidente et mon deuxième vice-président, pour leur accompagnement discret, efficace et collégial tout au long de cette année!

Merci au conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, président du Conseil d'Etat, et à l'ensemble du collège, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, pour votre esprit de collaboration et votre souci de cohérence politique!

Merci au Secrétariat du Grand Conseil et à notre Secrétaire du Parlement Mireille Hayoz pour leur travail en coulisses, durant et hors de nos sessions, toujours souriants et teintés d'efficacité!

Merci à toutes les collaboratrices et collaborateurs, traductrices et traducteurs pour votre appui!

Même si, compte tenu des progrès des députés, ce service de traduction simultané sera bientôt supprimé...

Merci à Nicole Pasquier, fidèle huissière du président!

Erlauben Sie mir jetzt, meiner Familie zu danken. Elles et ils sont présents à la tribune de notre Grand Conseil.

Danke an meine Mutter. Danke an meine Schwiegereltern. Danke an meine Ehefrau Sandra. Danke an meine Kinder, Elia, Alessia und Matteo. Danke, dass ihr an meiner Seite seid! Danke, dass ihr mich begleitet habt. Danke für das, was ihr seid!

Mesdames et Messieurs, bien sûr, nous garderons des souvenirs de cette année 2024. L'Eurovision et notre Nemo, Paris et ses Jeux olympiques et paralympiques, un certain 5 novembre de l'autre côté de l'Atlantique ou encore les 100 ans de notre Cathédrale Saint-Nicolas. Sans oublier tous nos souvenirs fribourgeois et plus personnels.

Notre monde est fragile.

Unsere Gesellschaft, unsere Gemeinschaft, ist zerbrechlich.

Soyons vigilants! Soyons attentifs à ce qui se passe, à ce qui se prépare. Quelque chose est sûrement déjà en train de se préparer. Rappelez-vous: qui pouvait prévoir notre pandémie de COVID-19? Qui pouvait prévoir les conflits en Ukraine, à Gaza ou en Syrie? Des politologues, des analystes, peut-être. Mais peut-être aussi que nous ne voulions pas voir. Man hat zugelassen. Alors veillons à ce que notre société n'implose pas. Pensons à notre avenir, à prévoir!

Mesdames et Messieurs,

Mit Mut, mit Überzeugung, mit Entschlossenheit, lassen Sie uns den richtigen Weg einschlagen.

Tournons le cadran de nos boussoles, réorientons nos voiles, reprenons notre guidon ou notre volant en mains, quittons l'île du « moi » pour naviguer vers les rives du « nous ». Lassen wir das « ich » zugunsten des « wir » fallen. Faisons-le

avec RESPECT pour ce que nous avons fait, pour ce que nous sommes. Faisons-le avec RESPECT devant la grandeur et l'incertitude de notre Demain.

Je vous remercie, chacune et chacun, pour cette belle année! En février dernier, je vous faisais un clin d'œil: je suis un enfant de Guin. Connaissez-vous le surnom des habitants de Guin? Braunesel, les ânes bruns. Et je racontais les qualités de cet animal: obéissant, solide, supportant des conditions de travail difficiles, sans oublier une intelligence certaine et une certaine malice. A vous maintenant, entre vous, de vérifier si les qualités de ce Braunesel de Guin s'appliquent aussi à votre serviteur.

Mesdames et Messieurs,

J'ai confiance en vous toutes et tous.

J'ai confiance en mon pays de Fribourg et en ses institutions!

Vive notre canton de Fribourg!

Je vous souhaite de belles et joyeuses fêtes et une bonne nouvelle année!

—

## **Clôture de la session**

**Président du Grand Conseil.** Meine Damen und Herren,

Vielen Dank für diesen Applaus, der mich sehr berührt hat. Ich werde dieses Jahr sicherlich in lieber Erinnerung halten.

Ich wünsche Ihnen schöne Weihnachtstage, einene guten Rutsch und zum letzten nehme ich diese Glocke und schliesse die Sitzung.

Vielen Dank.

> La séance est levée à 11 h 05.

*Le Président:*

**Adrian BRÜGGER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—